

## ***Universitas semper reformanda.***

# **L'université face au changement. Une perspective historique**

Par **Lyse Roy**

Le refus d'adopter une conception substantialiste de l'université, conception qui viendrait idéaliser l'université médiévale tout en déplorant la dégradation de son « essence » à partir du 15<sup>e</sup> siècle, n'empêche pas pour autant de voir un certain nombre d'invariants dans les valeurs universitaires, qui définissent l'institution, mais dont la signification exige nécessairement d'être recadrée dans son contexte historique. Aujourd'hui comme au Moyen Âge, l'université est en constante interaction avec la société dans laquelle elle vit, ce qui l'amène à réévaluer ses fonctions sociales, sa pédagogie, ses disciplines et son curriculum. Malgré la persistance d'un certain vocabulaire, l'université contemporaine n'a plus rien à voir avec l'université ancienne, c'est-à-dire l'université d'avant le 19<sup>e</sup> siècle. Cela étant dit, certaines tensions – d'une part, entre l'autonomie universitaire et sa dépendance à l'égard de l'État et, d'autre part, entre innovation et résistance au changement – ont émergé dès la fondation des premières universités, tensions que je propose d'examiner afin de les situer dans une perspective historique. Ces tensions sont toujours au cœur des débats actuels sur l'université. Il importe toutefois de prendre en compte que les universités sont nées dans une société bien loin de la nôtre, soit une société d'ordres profondément hiérarchique et inégalitaire, faiblement scolarisée, ouvertement misogyne, méfiante de la nouveauté, politiquement régie par un système monarchique et culturellement dominé par l'Église. Malgré ces divergences profondes, cet examen de l'université ancienne sur la longue durée autorise une réflexion sur les facteurs de changements déterminés par une dynamique complexe entre des agents extérieurs (État, Église, marché de l'emploi et exigences sociales) et la perception que l'université se fait de son rôle social, intellectuel et culturel.

### **Autonomie et « libertés » universitaires**

Pour nommer l'institution, on avait recours, jusqu'au 15<sup>e</sup> siècle, à deux termes différents qui traduisent sa double nature. D'une part, le terme *studium* rendait compte de sa mission intellectuelle de transmission de la connaissance. D'autre part, le terme *universitas* renvoyait à une association ou à une corporation qui, sur le modèle des métiers urbains, réunissait des hommes ayant des intérêts communs et encadrait leurs activités professionnelles, soit, dans ce cas-ci, le travail intellectuel. Cette dimension corporative distinguait l'université occidentale des établissements d'enseignement supérieur de l'Orient. Là réside l'originalité de la nouvelle institution européenne.

Les premières universités s'organisèrent en Europe à la fin du 12<sup>e</sup> siècle et au début du 13<sup>e</sup> siècle. On ne peut pas être plus précis pour dater la création des premières universités (Bologne, Paris, Oxford) qui émergèrent, progressivement et en parallèle, de mouvements associatifs. Elles naquirent dans un contexte de développement urbain, de renouveau des savoirs et de multiplication d'écoles. Il s'agissait, dans un premier temps, d'associations d'entraide et de protection pour les étudiants (modèle de Bologne) ou pour les maîtres (modèles de Paris et d'Oxford), puis, graduellement, les universités ont assuré l'organisation des études et de la vie communautaire.

Comme corporation, l'université imposait un monopole scolaire : elle était la seule à pouvoir attribuer des grades. Elle revendiquait aussi une autonomie juridique, laquelle lui fut facilement reconnue par les pouvoirs publics. Selon Jacques Verger (2007), « l'autonomie universitaire se dessinait déjà, à la naissance même de l'institution ». En effet, l'université se dota de statuts qui définissaient ses structures, ses activités, les conditions de travail des universitaires et le système hiérarchique qui la caractérisait : hiérarchie des grades [baccalauréat, licence, maîtrise ou doctorat], hiérarchie de la connaissance [arts libéraux, médecine, droit, théologie] et hiérarchie des administrateurs [doyens, recteur]. Comme c'était le cas pour les autres corporations, la vie communautaire était rythmée par des cérémonies, des rituels, des serments et des fêtes religieuses. L'institution était autonome dans le processus d'élection de ses représentants et de recrutement de ses membres, exclusivement masculins et chrétiens. Dans cette société patriarcale et ouvertement misogyne, l'exclusion des femmes signifiait leur dénier le pouvoir que conféraient les études et les écarter des professions et des fonctions vers lesquelles celles-ci menaient (Viennot 2006). Comme les autres corporations de métier, l'université avait pour mission de transmettre des savoirs faire et des méthodes de travail. Bien que les savoirs universitaires étaient essentiellement théoriques et livresques, on leur accordait une utilité sociale, puisque que le savoir était considéré comme un don de dieu, au service du bon ordre de la société et du salut des âmes. Le diplôme menait certes à l'exercice de différentes fonctions, mais ce n'était pas à l'université que l'on apprenait à pratiquer le métier. Aussi les grades universitaires représentaient-ils ce que Jacques Verger (1997) a appelé des « brevets de notabilité » plutôt qu'une sanction de réelles qualifications professionnelles.

En se plaçant sous l'autorité des pouvoirs souverains (la papauté d'abord, puis la royauté), l'institution et ses membres acquirent des privilèges très importants qui les situaient entre le statut de clerc et celui de laïc, en contrepartie des services qu'ils rendaient. Dans le vocabulaire médiéval, « libertés » faisait référence aux privilèges que les pouvoirs souverains octroyaient aux universitaires. Ces privilèges étaient le signe extérieur de leur valeur sociale et de leur dignité et ils étaient défendus avec âpreté par les universitaires contre les empiètements des pouvoirs locaux. Ainsi, les universitaires jouissaient d'exemptions fiscales et économiques : ils n'étaient pas assujettis aux taxes ou aux impôts et leurs biens et leur personne pouvaient circuler librement sans se faire imposer des droits. Ils étaient exemptés des obligations militaires ordinaires des bourgeois de la ville, soit le guet et la garde des portes de la ville ou encore le logement des troupes militaires. Ils exerçaient un contrôle à leur avantage sur le prix des loyers de la ville. Ils jouissaient d'importants privilèges judiciaires qui les plaçaient sous la sauvegarde royale et faisaient relever leurs causes exclusivement des tribunaux du roi. Des privilèges apostoliques leur

permettaient d'obtenir des bénéfices ecclésiastiques pour assurer leur subsistance. Les universitaires ne pouvaient être excommuniés sans le consentement du pape. Dès 1231, le pape accorda aux universitaires le droit de grève, c'est-à-dire de cesser leurs activités académiques si leurs privilèges étaient bafoués. Il s'agissait d'une arme redoutable qui leur permettait de se protéger contre les abus des autorités locales et de garantir l'autonomie de l'institution. Au sein des villes, la présence d'un contingent de ces jeunes hommes, forts de leurs privilèges, parfois arrogants, délinquants et violents, occasionnait d'importants conflits avec les habitants, les marchands et les autorités locales. Certains universitaires participaient à la vie nocturne, fréquentaient les tavernes et les prostituées et pratiquaient les jeux de hasard, soit des activités qui heurtaient la morale bourgeoise et perturbaient l'ordre public.

Malgré ces débordements, les universitaires étaient protégés par les pouvoirs souverains parce qu'ils représentaient une source de prestige. Dans une société faiblement scolarisée, le savoir conférait un grand pouvoir. Ce prestige les autorisait à jouer un rôle public de consultation et de censure. L'Université de Paris fut d'ailleurs nommée « fille du roi », marquant ainsi son rapport de dépendance et d'intimité à l'égard de la royauté (Lusignan 1999). Certains universitaires développèrent même au 13<sup>e</sup> siècle l'idée d'une division tripartite du pouvoir où Studium partagerait la souveraineté avec Regnum et Sacerdotium, exprimant ainsi leur prééminence dans la société et leur volonté de former une élite intellectuelle et politique.

À partir du 15<sup>e</sup> siècle, les institutions universitaires se multiplièrent, résultat d'actes volontaires des rois, dans une moindre mesure des villes, qui dans le processus de modernisation de leur administration, eurent de plus en plus besoin de lettrés et de juristes compétents ainsi que de défenseurs de l'ordre établi et de l'idéologie monarchique. Le marché de l'emploi était étroitement associé aux offres fournies par les administrations publiques (État, Église, ville). À la douzaine d'institutions universitaires fondées au 13<sup>e</sup> siècle s'ajoutèrent près d'une cinquantaine de nouvelles institutions au 15<sup>e</sup> siècle. En plus de l'accroissement de la bureaucratie, la construction de l'État moderne impliquait la réduction des pouvoirs concurrents, autorisant ainsi un contrôle sur l'université de plus en plus lourd. Les universités subirent ainsi des restrictions dans l'exercice de leurs privilèges ou encore l'abolition de certains d'entre eux. Par exemple, en 1499, les universitaires parisiens perdirent leur droit de faire la grève et la cessation des activités académiques fut dès lors assimilée à un crime de lèse-majesté. Cette perte de l'autonomie universitaire, qui se poursuivit au cours de la période moderne, fut contestée sur le principe par les plus anciennes institutions, alors que les membres des nouvelles universités voyaient plutôt la promesse de carrières lucratives au sein de l'appareil étatique dont certains emplois étaient réservés aux détenteurs de diplômes universitaires. Le contrôle accru de l'État sur l'université a également signifié une prise en charge par celui-ci du salaire des professeurs et des coûts de construction des bâtiments hébergeant les activités académiques.

Cette nouvelle dynamique n'a pas entraîné d'effets négatifs sur le recrutement des étudiants. Au contraire, tant que le marché de l'emploi fut favorable aux étudiants, leurs effectifs furent en hausse. Lawrence Stone (1975) a parlé pour l'Angleterre de « Révolution éducative » pour la 1<sup>ère</sup> moitié du 17<sup>e</sup>

siècle alors que les étudiants représentaient 2,5 % de la population. Le même phénomène, selon des chronologies différentes, est observé ailleurs en Europe : en France, en Castille, dans le Saint-Empire Romain Germanique, dans les Provinces-Unies. En effet, les taux d'inscriptions n'avaient jamais été aussi élevés et cette performance ne sera répétée qu'au 19<sup>e</sup> siècle. La demande fut cependant freinée dans la seconde partie du siècle alors que le fossé se creusait entre les choix scientifiques et disciplinaires de l'université et les exigences de la société. Elle fut également freinée par la saturation du marché du travail : le déséquilibre entre le nombre de postes disponibles et le nombre d'étudiants gradués créa ce que R. Chartier (1982) a appelé des « intellectuels frustrés » obligés de s'adonner à des activités en deçà de leurs ambitions professionnelles.

### Résistances au changement et innovations

Sur le plan institutionnel, les universités anciennes ne furent pas immuables; elles subirent de nombreuses réformes, et ce, dès le début du 13<sup>e</sup> siècle. Circulait déjà au Moyen Âge l'adage *Universitas semper reformanda* [l'université toujours se réforme]. Bien que les réformes apportaient, selon Jacques Verger (2009), des changements modestes, modérés, voire insignifiants, elles constituaient des démarches régulières qui assurèrent « la survie et l'évolution de l'institution universitaire ». En effet, en questionnant certaines pratiques, en corrigeant les abus, l'université changeait, s'adaptait, évoluait. Elle n'était pas parfaite, ni les hommes qui y œuvraient. Les réformes – qui étaient le plus souvent imposées par des commissaires extérieurs, mais tout de même des universitaires connaissant la réalité de l'institution – avaient pour but de lutter contre certains abus et désordres, de renforcer les structures hiérarchiques, de rationaliser des mesures administratives ou de mettre fin à des conflits. La mauvaise administration des revenus de l'université, les irrégularités dans l'élection des officiers, l'absentéisme des professeurs, le non-respect de la durée des études, la fraude aux examens, etc., étaient autant de problèmes soulevés lors des réformes. Celles-ci se multiplièrent au cours de la période moderne, par vagues, notamment aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles alors que l'appesantissement des pouvoirs publics sur l'université s'accroissait dans le but de régulariser le cursus des études et les modalités des examens ainsi que de mieux répondre aux besoins de l'État.

Toutefois, sur le plan intellectuel, les innovations connurent plus de résistance, se heurtant à l'idée que l'université avait de son rôle. L'université ancienne se percevait avant tout comme gardienne de l'orthodoxie et dépositaire d'un héritage scientifique. Les missions primordiales de l'université ancienne étaient de transmettre la connaissance et de former les élites en leur prodiguant une culture de base et en les outillant d'une méthode de travail intellectuel et d'une manière de raisonner. Ce ne fut pas avant le 19<sup>e</sup> siècle que l'on exigea de l'université qu'elle soit productrice de la connaissance. Sa mission de transmission des savoirs était envisagée sur la longue durée dans une perspective de continuité essentiellement conservatrice où le but était de maintenir l'ordre et d'assurer l'intégrité des doctrines de l'Église et des savoirs théoriques. L'ouverture aux nouveautés se fit donc avec la plus grande prudence. Dès le 13<sup>e</sup> siècle, les savoirs enseignés à l'université étaient définis à partir de la classification de la connaissance élaborée dans l'Antiquité tardive (arts libéraux), des Pères de l'Église, du renouvellement

de la connaissance suscité par la redécouverte du corpus juris civilis et à partir de la traduction, au 12<sup>e</sup> siècle, du corpus scientifique aristotélicien. Ainsi s'imposèrent les quatre facultés (arts, médecine, droit, théologie) et l'étude des textes des « Autorités », c'est-à-dire les auteurs canoniques de l'Antiquité païenne et chrétienne ainsi que les ouvrages de leurs commentateurs. Les enseignements de base de la faculté des arts furent dominés par l'œuvre d'Aristote, et ce, jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle. L'histoire de l'institution fut traversée par des condamnations doctrinales et la censure, mais malgré la contrainte et le caractère rigide du rapport de l'université à la connaissance, quelques nouveautés ont pu émerger alors que des universitaires comme Gilles de Rome ou Henri de Gand énoncèrent de nouveaux concepts à la fin du 13<sup>e</sup> siècle dans le cadre académique. Durant la période médiévale, des disputes solennelles étaient organisées une ou deux fois par année durant lesquelles n'importe qui pouvait, « sur tout sujet » (« quodlibet »), poser une question aux maîtres. Cet exercice autorisait l'expression libre de la pensée et permettait de développer des arguments et des thèses contradictoires. Selon A. Boureau (2000), dans sa quête de la vérité, la scolastique construisit « un espace où la liberté de pensée et d'enseignement fut revendiquée, en deçà de l'expression précise d'une doctrine jugée plus véridique ». L'exercice eut toutefois tendance à se formaliser et à perdre de sa vivacité. Le contrôle des idées et la censure s'imposèrent avec plus de vigueur au 16<sup>e</sup> siècle : l'université, plus spécifiquement la faculté de théologie, joua un rôle majeur dans l'institutionnalisation de la censure en élaborant des Index de livres prohibés (Louvain, Paris) et en censurant toute idée suspectée d'hétérodoxie.

À partir des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles, les critiques à l'égard de l'université se multiplièrent, formulées par les humanistes et les réformateurs protestants qui lui reprochaient la stérilité, voire la barbarie de sa pédagogie, l'obsolescence des savoirs enseignés et l'obscurantisme de ses positions doctrinales. Les mouvements intellectuels et culturels novateurs marquants de la période moderne comme l'humanisme et la révolution scientifique qui permirent l'émergence de la philologie, le renouvellement de la philosophie, l'essor des mathématiques avancées, etc., se développèrent en effet essentiellement en dehors de l'université dans des espaces plus souples et libérés des contraintes de surveillance de la pensée comme la cour des princes, les académies et les sociétés savantes. Toutefois, il importe de souligner que tous les savants de l'époque étudièrent à l'université et que plusieurs d'entre eux y ont même enseigné. Ils y trouvèrent non seulement une formation de base et des moyens de subsistance grâce aux prébendes ecclésiastiques ou à l'enseignement, mais aussi une sociabilité intellectuelle. Le conservatisme de l'université doit également être nuancé par le fait que le curriculum ne resta pas intact tout au long de la période moderne. Les transformations furent lentes, mais significatives. Durant la Renaissance, plusieurs universités, notamment en Italie, s'ouvrirent à l'innovation : de nouvelles chaires d'enseignement de l'anatomie ou de la botanique médicale furent créées ; la philosophie gagna en indépendance par rapport à la théologie ; à la faculté des arts, la langue grecque fut enseignée et les mathématiques furent développées. Dans les États protestants, des chaires d'histoire furent créées aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles. Dans les universités européennes, la philosophie de Descartes et de Locke ainsi que la physique de Newton furent enseignées à la fin du 17<sup>e</sup> et au 18<sup>e</sup> siècle. La conception que l'université ancienne se faisait de la connaissance l'amena à exclure voire mépriser les arts mécaniques, conception fondée sur la dichotomie entre les arts libéraux, considérés comme d'honorables activités

intellectuelles, et les activités manuelles, considérées viles et déshonorantes. Ainsi, l'université ancienne rejeta l'enseignement des sciences appliquées et des technologies, opposant ainsi une résistance aux nouveaux paradigmes scientifiques. Pour répondre aux besoins de la société, de nouvelles écoles spécifiques, notamment pour les ingénieurs militaires, civils et nautiques, furent créées au 18<sup>e</sup> siècle en marge du réseau universitaire.

### Conclusion

L'héritage de l'université ancienne est très lointain, mais nous interpelle tout de même encore aujourd'hui. Bien que les enjeux et les réalités soient très différents dans nos universités contemporaines, il demeure que l'autonomie universitaire est toujours un sujet d'actualité tout comme les limites de la liberté académique et de la liberté d'expression, la résistance des universitaires aux changements et les interventions de l'État dans la gouvernance interne des institutions en contrepartie d'un financement public. L'histoire nous apprend que l'université a connu des ruptures profondes, qu'elle s'est transformée, qu'elle s'est réformée, qu'elle a toujours été en interaction avec la société et qu'elle a répondu aux exigences sociales, pas seulement sous la pression des agents extérieurs, mais aussi en fonction de l'idée qu'elle se faisait d'elle-même.

### Biographie

Lyse Roy est professeure au département d'histoire à l'Université du Québec à Montréal depuis 1998 où elle enseigne l'histoire de l'Europe moderne. Elle est secrétaire générale de la Commission Internationale pour l'Histoire des Universités depuis 2005.

### Références

Boureau, Alain. 2000. « La censure dans les universités médiévales », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 55 (2) : 313-323.

Charle, Christophe et Jacques Verger. 2007. *Histoires des universités*, Paris, P.U.F.

Chartier, Roger. 1982. « Espace social et imaginaire social : les intellectuels frustrés au XVII<sup>e</sup> siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 37 (2) : 389-400.

Frijhoff, Willem. 1995. « Modifications des fonctions sociales de l'université : l'université et les professions du XVe au XIXe siècle », dans *Universitas E Università. Atti del Convegno Bologna 16-21 novembre 1987*, Bologne : 141-147.

Stone, Lawrence. 1975. *The University in Society*, Princeton University Press.

Verger, Jacques. 1997. *Les gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*, Paris, P.U.F.

Verger, Jacques. 2009. « *La réforme de l'université dans la France médiévale : acteurs, enjeux, moyens* », dans Yves Gingras et Lyse Roy, *Les transformations des universités du XIIIe au XXIe siècle*, Québec, Presses de l'université du Québec : 1-15.

Viennot, Éliane. 2006. *La France, les femmes et le pouvoir, Tome 1*, Paris, Perrin.